

Bonjour,

Comme je vous en ai déjà avisé lors de mon dernier mail, les ASVP de la division Gestion des espaces réglementés, passent tout à faire régulièrement sur la place Guiral. Hier encore. Avec une dizaine de verbalisations à l'issue avec fermeture de la zone. Les mises en fourrières ne relèvent pas de leur ressort, mais de la Police Municipale.

Cordialement

Véronique CORRAO
CRU / Division Gestion des Espaces Bornés
Direction de la Police Administrative et de la Protection
Direction Générale Adjointe à la Ville plus sûre et plus proche
40 Avenue Roger Salengro
13003 MARSEILLE
Bureau : 04 91 55 14 38
Port. prof. : 07 64 40 93 21



VILLE DE
MARSEILLE

Le mardi 17/02/2026 11:17, CIQ Arenc-Villette <ciqarencvillette@outlook.fr> a écrit :

De : CIQ Arenc-Villette <ciqarencvillette@outlook.fr>

Envoyé le : mardi 17/02/2026 11:17

À : Veronique CORRAO

Objet : RE: Fw: TR: Rue Piétonne Pierre Guiral

À l'att de Mme Véronique CORRAO
CRU / Division Gestion des Espaces Bornés
Direction de la Police Administrative et de la Protection
Direction Générale Adjointe à la Ville plus sûre et plus proche

Madame,

Je me permets de revenir vers vous concernant la situation de la rue Pierre Guiral, dans le 3e arrondissement de Marseille.

À la demande des conseils syndicaux, je me suis rendu sur place le 16 février 2026, et j'ai pu constater que cette rue piétonne est désormais utilisée comme un parking public. Toutes les bornes d'accès ont été abaissées, tant du côté de l'avenue de Paris que de la rue Peysonnel. Or, plus de 300 résidents dépendent de cet espace pour accéder à leur domicile, alors qu'ils disposent déjà de parkings en sous-sol.

Les résidents s'inquiètent particulièrement des risques en cas d'incendie : comment les secours pourraient-ils intervenir efficacement ? Deux incendies d'appartements, heureusement sans gravité, ont déjà eu lieu. Par ailleurs, malgré les panneaux d'interdiction de stationnement, les verbalisations restent peu dissuasives, car peu de contrevenants règlent leurs amendes et réitèrent leurs infractions.

Serait-il possible lors du passage des ASVP d'alerter la police municipale pour faire évacuer(fourrière) les véhicules avant de refermer les bornes.

Des opérations de mise en fourrière seraient bien plus efficaces pour dissuader ces comportements, avant d'envisager la fermeture définitive des bornes.

Dans l'attente de la mise en place d'opérations de mise en fourrière, serait-il envisageable d'automatiser ces bornes plutôt que de les maintenir en mode manuel ?
Je reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet et vous remercie par avance pour votre retour.
Très cordialement,
Patrice Langer Président du CIQ Arenc-Villette

De : Veronique CORRAO
Envoyé : mercredi 11 février 2026 14:45
À : CIQ Arenc-Villette <ciqarencvillette@outlook.fr>
Objet : Re: Fw: TR: Rue Piétonne Pierre Guiral

Bonjour,

Faisant suite à votre réclamation, les agents de notre division (agents de surveillance de la voie publique), sont effectivement en charge de l'ouverture et fermeture des bornes manuelles sur l'ensemble de la ville de Marseille.

Pour ce qui concerne cette place en particulier, ils sont régulièrement requis pour ouvrir et fermer l'espace au profit de l'Association "Vendredi 13", et ponctuellement (déménagements par exemple).

Cependant nous avons le regret de constater que souvent lesdites bornes manuelles sont ouvertes par des tiers personnes qui se sont procuré les clés adaptées, sans bien sûr refermer. Ce qui est le cas pour la Place Guiral.

Lorsqu'un véhicule est présent sans autorisation d'accès, il est verbalisé, mais la mise en fourrière des véhicules ne relève pas de la compétence des ASVP.

C'est la raison pour laquelle je mets en copie mon collègue, responsable Police Municipale du GPO, afin qu'il puisse apporter son aide éventuelle sur ce dossier.

Cordialement

Véronique CORRAO
CRU / Division Gestion des Espaces Bornés
Direction de la Police Administrative et de la Protection
Direction Générale Adjointe à la Ville plus sûre et plus proche

40 Avenue Roger Salengro
13003 MARSEILLE
Bureau : 04 91 55 14 38
Port. prof. : 07 64 40 93 21



VILLE DE
MARSEILLE